



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire
fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné,
Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,

QUE le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le
27 novembre 2019 :

- ✓ Règlement numéro 44-20-19 concernant la répartition des dépenses quotes-parts afférentes
à l'exercice financier 2020 de la MRC d'Argenteuil, pour les municipalités locales de la MRC

Ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC d'Argenteuil, situé au 430, rue Grace, Lachute,
pendant les heures d'ouverture régulières ainsi que sur le site Internet de la MRC d'Argenteuil au
www.argenteuil.qc.ca.

Donné à Lachute, ce 3^e jour du mois de février deux mille vingt (2020).

Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), PIERRE-LUC NADEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL de la municipalité
de MILLE-ISLES certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-
haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil,
le 5 février 2020, entre 8h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de Février 2020.

(signature)